

France-Allemagne, agrivoltaiques comparés

Sarah Jilibert-Schabram

directrice adjointe de l'Office franco-allemand pour la transition énergétique, membre du conseil d'administration d'Observ'ER



OFATE

L'année 2024 touche lentement à sa fin. En France et en Allemagne, l'année aura été turbulente sur le plan politique, mais cela ne l'aura pas empêchée d'être encore très fructueuse pour le photovoltaïque. Le premier semestre en France a vu une augmentation inédite de 2,1 GW¹ de la puissance installée. L'Allemagne, qui a enregistré 7,5 GW² supplémentaires sur la même période, terminera l'année avec un bilan probablement légèrement inférieur aux chiffres record de 2023.

Les nouveautés réglementaires de cette année ont vocation à encore faciliter et accélérer le déploiement. En France, le Pacte de solidarité industrielle photovoltaïque prévoit de doubler le rythme de déploiement pour atteindre 6 GW par an tout en stimulant l'industrie solaire nationale, alors que la Programmation pluriannuelle de l'énergie III (période 2025-2035) actuellement en consultation prévoit un objectif de 54 à 60 GW en 2030. L'Allemagne, avec le « Solarpaket I », un paquet législatif devant faciliter le déploiement du solaire, vise à simplifier les démarches et augmenter les surfaces disponibles, notamment pour l'agrivoltaïsme et les autres formes innovantes comme le solaire sur balcon ou terrasse. La disponibilité des surfaces reste un facteur limitant. C'est pourquoi les deux pays ont également lancé cette année des nouveautés réglementaires destinées au développement de l'agrivoltaïsme.

En France, une précision du cadre réglementaire était encore plus attendue qu'en Allemagne, son agriculture étant plus développée et la pression foncière plus forte. Sachant que l'Allemagne, quant à elle, ouvre déjà depuis 2017 la possibilité pour les projets photovoltaïques d'accéder à des terres agricoles défavorisées. Pour les projets strictement agrivoltaïques, la France s'est donné cette année une définition plus restrictive, n'acceptant une baisse du taux de rendement agricole que de 10 % inférieur au rendement initial sur les parcelles équipées, alors qu'en Allemagne une baisse du rendement initial allant jusqu'à 34 % est tolérée. En Allemagne, l'appel d'offres au sol prévoit un nouveau volume réservé³ pour les installations solaires spéciales, auquel les installations agrivoltaïques peuvent participer en bénéficiant d'un prix plafond plus élevé. Le volume des appels d'offres commencera avec 300 MW en 2024 et va augmenter chaque année pour atteindre 2 075 MW en 2029. Dans un souci de protection des surfaces agricoles, une limite de déploiement des installations agrivoltaïques et d'autres installations solaires sur des surfaces agricoles a été fixée à 80 GW supplémentaires d'ici 2030, date à laquelle le gouvernement allemand vise une capacité photovoltaïque globale en service de 215 GW. En France, les installations agrivoltaïques étaient déjà prises en compte dans les appels d'offres Innovation et Bâtiment, ce qui se reflète dans une capacité installée avoisinant les 1,3 GW. Depuis cette année, les installations remplissant les critères techniques sont également éligibles aux appels d'offres dédiés aux centrales au sol. Il sera intéressant de voir si ces projets s'imposent, car malgré les nombreuses opportunités offertes par l'agrivoltaïsme, ce modèle implique davantage de coordination entre les parties prenantes et de nombreux défis pratiques liés à l'agriculture et au financement. En dépit de ces contraintes, ce segment mérite d'être examiné de plus près dans les deux pays, car respectivement 52 % de la superficie totale de la France et 50,2 % de l'Allemagne sont des sols agricoles.

1. SDES, Tableau de bord : solaire photovoltaïque - 2^e trimestre 2024, <https://urlz.fr/t1Yg>
2. Agence fédérale de l'Environnement (Umweltbundesamt), communiqué de presse du 17/07/24.
3. Ce sous-segment doit encore être approuvé par la Commission européenne en matière d'aides d'État.



PHOTOVOLTAÏQUE

Credit: Sun'Agri

journal-photovoltaïque.org

Abonnement de 1 an (5 n° dont un hors-série), au Journal du Photovoltaïque (en € TTC) :
France 89 €, Europe 99 €, Monde 109 €

Administration : Nathalie Bouhours
(tél. : 01 44 18 00 80)

Publicité : Yves Bitan (+ 33 1 43 57 93 89)

Directrice de la publication :
Diane Lescot

Rédacteur en chef :
Vincent Boulanger

Responsable des produits éditoriaux :
Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

Rédacteurs : Claire Baudiffier, Flavian Bonneau, Aude Fabre, Géraldine Houot, Jefferson Larue, Anne-Claire Poirier, Lou-Eve Popper, Franck Turlan, Arnaud Wyart.

Secrétaire de rédaction : Christel Mattei

Maquette - réalisation : Guillaume Bonduelle

Ont participé au comité de rédaction : Romain David, Gaëtan Fovez, Jean-François Guillemoles, Diane Lescot, Richard Loyer, Daniel Mugnier, Kathia Terzi, Frédéric Tuillé.

Périodicité : parution trimestrielle
Dépôt légal : 4^e trimestre 2024
ISSN : 2115-824X
Commission paritaire : 0425 G 93033

Éditeur :  Observatoire des énergies renouvelables
(Association régie par la loi de 1901)
Président : Vincent Jacques le Seigneur
20 ter rue Massue - 94300 Vincennes
Tél. : + 33 (0)1 44 18 00 80
www.energies-renouvelables.org

 

 **IMPRIM'VERT®**

Imprimerie de Champagne
ZI Les Franchises - 52200 Langres

Ce numéro est imprimé sur du papier 100 % PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées).

Ce magazine est expédié aux abonnés sous film plastique 100 % recyclable.

